



Prise de position de GPUE sur la preparation sanitaire aux crises



Table de Matières

Résumé exécutif	1
:1. Inclure les pharmacies d'officine et les pharmaciens dans la gouvernance des urgences	2
2. Optimiser les stocks de réserve de médicaments et de dispositifs médicaux essentiels en mettant en place un cadre réglementaire pour les produits critiques, tout en tenant compte des compétences respectives de l'Union européenne et des États membres.....	3
3. Élargir le champ de compétence des pharmaciens pour la réponse aux crises	5
4. Renforcer les initiatives d'achats conjoints en s'appuyant sur les données issues des pharmacies.....	8
5. Garantir la disponibilité des contre-mesures médicales, des outils de diagnostic, des traitements et des EPI	9
6. Tirer parti des pharmacies pour améliorer la communication des risques.....	10
7. Renforcer la collaboration interprofessionnelle en matière de préparation aux crises entre les pharmaciens d'officine et les autres professionnels de santé.....	11
Conclusion.....	12
Annex: Bonnes pratiques supplémentaires au niveau national.....	13

Résumé exécutif

Les pharmaciens européens jouent **un rôle essentiel dans le renforcement de la préparation sanitaire aux crises de l'Europe** et sont fermement engagés à **accroître sa résilience face aux crises sanitaires**. Les pharmacies d'officine sont des pôles de soins essentiels, offrant un soutien unique sur le terrain pendant les situations d'urgence.

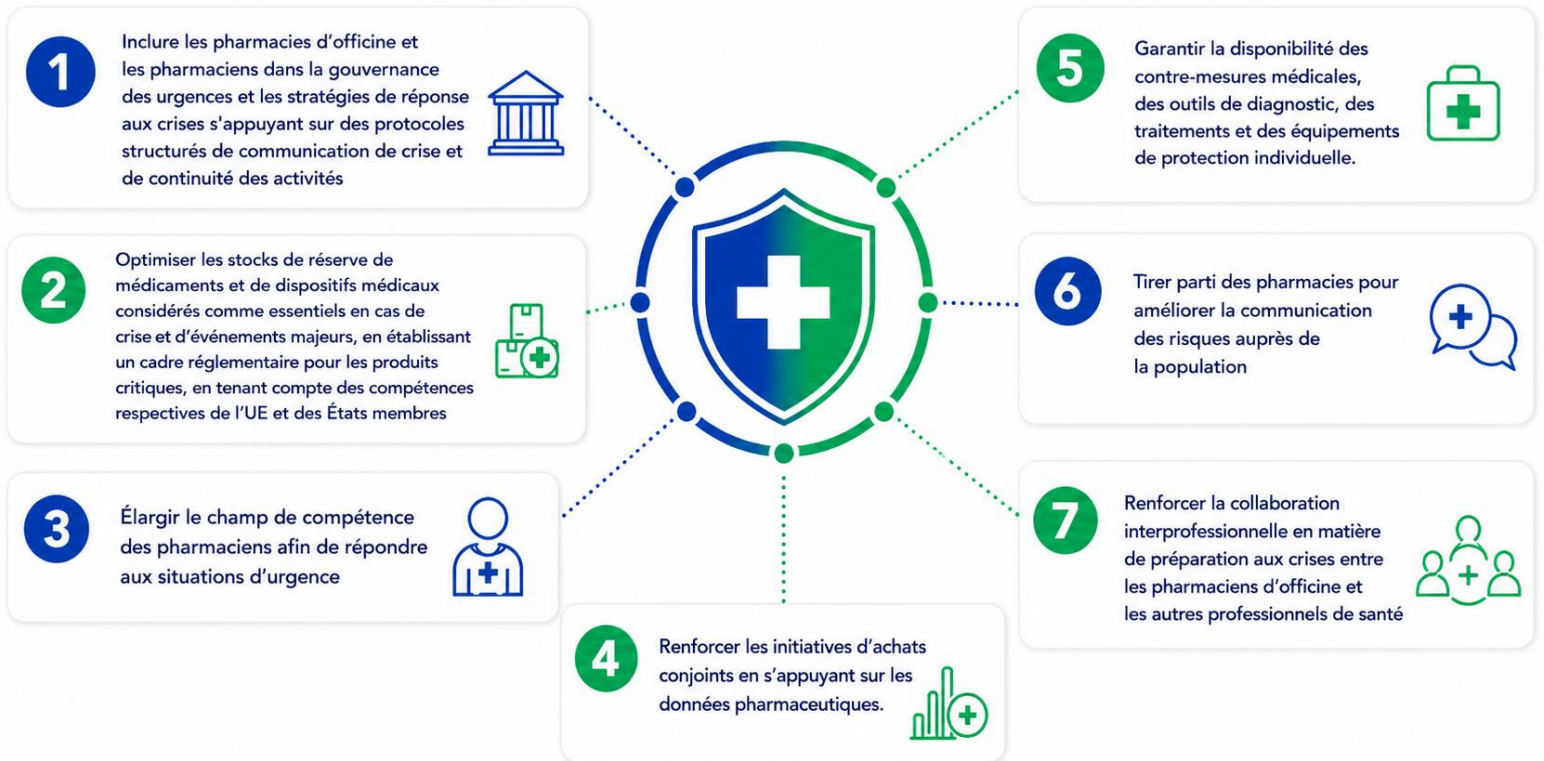
Les crises récentes ont mis en évidence des vulnérabilités structurelles dans la sécurité sanitaire de l'Europe, qu'il s'agisse de pandémies et d'épidémies, de perturbations dans les domaines de l'énergie et de la cybersécurité, ou encore de déplacements de populations provoqués par la guerre. Tout au long de ces chocs, **les pharmaciens d'officine ont constitué un point d'accès aux soins fiable et facilement accessible**.

Pendant la pandémie de COVID-19, les pharmacies ont soutenu les programmes de vaccination de masse, réalisé des tests, produit des désinfectants et assuré la continuité des traitements lorsque d'autres services étaient restreints. Face à la menace de la grippe aviaire (H5N1), les pharmaciens ont soutenu la délivrance contrôlée d'antiviraux et contribué à garantir l'accès aux équipements de protection individuelle (EPI), tels que les masques de protection. Les pharmacies ont également apporté un soutien pratique aux personnes déplacées, notamment à celles arrivant dans des pays comme la Pologne à la suite de la guerre en Ukraine. Elles ont permis de faciliter l'accès aux médicaments, aux conseils et à la vaccination. Même lorsque des services essentiels ont été perturbés, comme lors de pannes de courant importantes en Espagne et au Portugal, les pharmaciens ont continué à soutenir les patients en leur fournissant des conseils et en aidant à maintenir l'accès aux médicaments lorsque cela était possible.

Ces crises ont mis en évidence que **le maillage dense des pharmacies d'officine est vital pour soutenir les communautés locales et alléger la pression sur le reste du système de santé**. Les services essentiels fournis par les pharmacies garantissent la continuité des traitements à tout moment, apportant une valeur ajoutée essentielle pendant les situations d'urgence. Les récentes perturbations des infrastructures essentielles dans certains États membres (les coupures de courant ou les dégâts causés par les tempêtes) ont également montré que la préparation aux crises doit inclure la pérennité des services des pharmacies de proximité, notamment grâce à des systèmes d'alimentation électrique résilients, des outils de communication redondants et des outils informatiques et de prescription en ligne fiables.

Sur la base de ces enseignements et à la lumière des défis actuels, tels que l'instabilité géopolitique et les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement, le GPUE propose les priorités suivantes afin de renforcer la capacité de préparation aux crises et de réponse de l'Europe :

7 PRIORITÉS POUR UNE EUROPE PLUS PRÉPARÉE



1. Inclure les pharmacies d'officine et les pharmaciens dans la gouvernance des urgences

Les pharmacies sont réparties sur l'ensemble du territoire et stratégiquement situées, offrant une large couverture de la population. Aucune autre infrastructure de santé n'offre une telle combinaison de portée et de proximité. En situation d'urgence, cette présence permet une mobilisation rapide pour accompagner les patients, administrer des contre-mesures médicales, assurer la continuité des traitements en cours et diffuser des messages de prévention cohérents.

Pour exploiter pleinement cette capacité, les pharmacies devraient être **formellement intégrées aux structures européennes et nationales de gestion de crise**, avec **des rôles clairement définis**, **des canaux d'information réciproques** et **des procédures couvrant la planification, l'activation et le retour à la normale**. Les représentants des pharmaciens devraient également être associés aux cellules de crise, comités pandémiques et organes consultatifs.

Nous appelons à **une plus grande implication des pharmaciens dans les initiatives de la DG HERA** (Autorité de préparation aux crises et de réaction en cas d'urgence sanitaire), afin que la perspective des pharmacies soit entendue dans la prise de décision. L'UE devrait clarifier le rôle de la DG HERA au sein de son architecture institutionnelle. Elle devrait jouer un rôle crucial pour garantir que la préparation aux crises soit abordée selon une approche globale de santé publique, et non uniquement comme une question industrielle.

Des rôles clairs doivent être définis pour les pharmaciens d'officine dans les plans de crise, de préparation et de réponse, depuis la planification jusqu'à la prise en charge des patients sur le terrain, avec une coordination régulière entre les autorités et les représentants ou les organismes professionnels du secteur pharmaceutique.

L'inclusion des pharmacies et des représentants des pharmaciens dans la gouvernance améliorera les flux d'information et garantira que le réseau pharmaceutique puisse être efficacement mobilisé lorsqu'une crise survient.

Les pharmaciens dépendent des livraisons quotidiennes essentielles des grossistes-répartiteurs. Le rôle de la chaîne de distribution traditionnelle est particulièrement pertinent lorsque des perturbations peuvent menacer le lien entre les pharmacies et les grossistes-répartiteurs. La chaîne d'approvisionnement traditionnelle devrait être gérée efficacement afin de réduire les risques et d'accroître la résilience, en particulier pendant les crises. En outre, les évaluations des risques et les recommandations en matière de préparation aux crises au niveau de l'UE devraient tenir compte de la faisabilité concrète du maintien d'une alimentation électrique de secours (y compris la logistique de ravitaillement en carburant et les priorités en cas d'utilisation de générateurs) afin de préserver la chaîne du froid et d'assurer la continuité des opérations de distribution essentielles en cas de coupures de courant prolongées.

La continuité des soins pharmaceutiques est une responsabilité fondamentale des pharmaciens et des titulaires de pharmacies. En pratique, toutefois, cette continuité dépend non seulement de la disponibilité des médicaments, mais aussi des conditions opérationnelles permettant une délivrance sûre et une coordination efficace : des circuits de distribution et de logistique fonctionnels, des systèmes informatiques et de l'électricité permettant l'accès aux informations et leur échange avec les prescripteurs, les patients et les grossistes-répartiteurs, y compris des solutions de secours résilientes pour les prescriptions électroniques, ainsi qu'un personnel adéquatement formé. **La planification de la préparation aux crises devrait donc combiner des mesures d'approvisionnement proportionnées avec une préparation opérationnelle et des procédures claires de coordination rapide dans l'ensemble du système de santé**, y compris la coopération avec les médecins et les autres professionnels de santé. Un système de tri efficace, assorti de processus d'escalade clairs, devrait être garanti afin d'éviter les disparités entre les différentes régions.

Les dispositifs d'urgence devraient également tenir compte du fait que des perturbations prolongées peuvent accroître les risques pesant sur la sécurité physique des infrastructures sanitaires communautaires essentielles. Les travaux de préparation aux crises menés au niveau de l'UE peuvent contribuer à l'élaboration de recommandations concernant la sécurité des opérations, les procédures d'escalade et les protocoles de mise en relation rapide, qui permettent de protéger le personnel et les patients tout en garantissant la continuité de l'accès aux soins.

CONTINUITÉ DES SOINS PHARMACEUTIQUES

1

**Disponibilité
des médicaments**



Stocks proportionnés
et accès aux
médicaments essentiels

2

**Logistique et
répartition**



Circuits de distribution
fonctionnels et chaînes
d'approvisionnement
résilientes

3

**Résilience
informatique
et électrique**



Systèmes informatiques
fiables, électricité et
solutions de secours
pour les prescriptions
électroniques

4

**Personnel et
procédures
préparés**



Équipes adéquatement
formées et procédures
de crise claires

5

**Coordination
et triage**



Coopération, escalade et
alignement dans
l'ensemble du système
de santé

Tous les piliers sont nécessaires pour assurer la continuité des soins pharmaceutiques pendant les crises.



La planification de la préparation aux crises devrait combiner des mesures d'approvisionnement, une résilience opérationnelle et une coordination rapide dans l'ensemble du système de santé.



2. Optimiser les stocks de réserve de médicaments et de dispositifs médicaux essentiels en mettant en place un cadre réglementaire pour les produits critiques, tout en tenant compte des compétences respectives de l'Union européenne et des États membres

En Europe, plusieurs États membres ont activé un large éventail de mesures affectant la gestion des stocks de médicaments et de dispositifs médicaux. Souvent, ces mesures ont été définies au moyen de termes qui se chevauchent. Il est important que l'UE **clarifie et distingue les différents types d'obligations**.

D'une part, il existe le stockage stratégique national de médicaments essentiels par les États membres en tant que mesure ciblée de sécurité nationale. Il est important de souligner que les États membres devraient être en mesure de constituer des stocks de produits essentiels dans les cas nécessaires afin de garantir leur résilience face à d'éventuelles crises de sécurité.

D'autre part, il existe la décision d'un État membre d'établir des stocks de réserve gérés par les titulaires d'autorisations de mise sur le marché (titulaires d'AMM) et les grossistes-répartiteurs. Ce modèle devrait être amélioré et coordonné afin de garantir une préparation aux crises appropriée et d'éviter des mesures disproportionnées, occasionnant des risques pour la disponibilité des médicaments.

Si ces mesures de stocks de réserve sont nécessaires pour assurer l'approvisionnement continu en médicaments, la proportionnalité de ces dispositions devrait être mieux garantie. En outre, sans coordination européenne, de tels efforts non alignés risquent de conduire à une répartition inefficace des médicaments.

Le GPUE appelle à une approche rationnelle des stocks de réserve, visant à garantir la proportionnalité et le caractère approprié des obligations.

Les stocks de réserve devraient être exigés **produit par produit afin d'éviter l'expiration, les doublons et le gaspillage de médicaments**. Une approche spécifique à chaque médicament devrait être utilisée pour déterminer à quel niveau du médicament l'obligation doit s'appliquer, par exemple au niveau du principe actif pharmaceutique, du produit semi-fini ou de la forme pharmaceutique finale. Différents produits nécessiteront des arrangements pratiques différents. Il convient d'adopter des approches différentes selon qu'il s'agit de médicaments pour lesquels la demande connaît des hausses saisonnières et récurrentes ou de médicaments pour lesquels la demande connaît des pics imprévus et soudains. Nous recommandons de tenir compte des caractéristiques spécifiques à chaque produit lors de l'imposition d'obligations de stockage.

Afin d'optimiser les stocks de réserve, **une approche de stock tournant** devrait être mise en place au niveau de la fabrication et de la distribution en gros. Plutôt que d'imposer soudainement des volumes importants, au risque de créer des tensions d'approvisionnement ou d'entraîner l'expiration de grandes quantités de médicaments, les fabricants devraient constituer progressivement des stocks tampons pour les médicaments critiques. La gestion de ces stocks devrait reposer sur **le principe du premier expiré, premier sorti (FEFO)**, plutôt que sur le simple premier entré, premier sorti (FIFO), afin que les réserves soient renouvelées en continu. Cette approche permettrait de maintenir des réserves d'urgence à jour tout en limitant le gaspillage lié aux expirations.

En ce qui concerne la flexibilité dans la détention et le partage des médicaments pour lesquels une mesure de contingence est imposée, nous soulignons l'importance de garantir que cette flexibilité soit **temporaire, spécifique au produit et proportionnée**. La directive 2001/83/CE prévoit déjà, à l'article 63.3, une exemption pouvant être utilisée dans ces cas spécifiques. Des mesures supplémentaires élargissant le champ des flexibilités déjà accordées sont inutiles et présentent des risques pour la sécurité des patients. Les informations essentielles destinées aux patients figurant dans l'emballage et l'étiquetage devraient toujours être fournies. Le maintien d'une notice papier destinée aux patients à l'intérieur des emballages, par exemple en format multilingue dans des cas limités et spécifiques lorsque cela est nécessaire, garantit l'accès aux informations sur le médicament sans compromis. Cela est particulièrement pertinent en période de crise, lorsqu'une cyberattaque ou une panne d'électricité peut empêcher l'accès numérique à des informations clés.

Le GPUE appelle également à **un cadre européen coordonné** pour les stocks de contingence de médicaments, fondé sur la transparence et la solidarité entre les pays. Ce cadre devrait établir des critères proportionnés pour déterminer quels médicaments nécessitent des stocks de réserve, en quelles quantités et pour quelle durée, en veillant à ce que les exigences nationales se complètent plutôt qu'elles ne se concurrencent. Toutes les obligations devraient être fondées sur des évaluations réalistes des risques afin d'éviter des tensions inutiles sur la chaîne d'approvisionnement ou le gaspillage de médicaments dû à leur expiration.

Les mesures de stocks de contingence au niveau de l'Union ne devraient pas dupliquer les efforts nationaux. Les décisions relatives aux stocks au niveau de l'Union devraient être soigneusement planifiées, gérées de manière proportionnée et limitées à des médicaments spécifiques pour lesquels une telle approche serait nécessaire. Les États membres devraient décider volontairement de participer en fonction de leurs besoins et exigences nationaux. Les dispositifs de réserve au niveau de l'UE, tels que rescEU, devraient agir comme un filet de sécurité ciblé complétant les efforts existants.

La solidarité européenne doit être au cœur de tout système de stocks de réserve. Le GPUE recommande d'élargir des mécanismes tels que le mécanisme volontaire de solidarité du groupe de pilotage sur les pénuries de médicaments, permettant à un État membre confronté à une pénurie critique d'en informer les autres et de recevoir rapidement, de manière coordonnée, des approvisionnements d'urgence issus de leurs stocks.

Le GPUE souligne également que **les pharmacies ne stockent pas de volumes élevés**. Les pharmacies d'officine fonctionnent selon une logistique en flux tendu et dépendent de livraisons quotidiennes des grossistes-répartiteurs. Les stocks disponibles sur place sont faibles, à rotation rapide et très variables. Les stocks des

pharmacies reposent sur des facteurs individuels et influencés localement, tels que les habitudes de prescription des médecins ou les besoins particuliers des patients. **Utiliser les données de stocks au niveau des pharmacies comme indicateur indirect de la disponibilité nationale produirait des données trompeuses.** En outre, **imposer des obligations renforcées de stocks de réserve aux pharmacies**, qui ne disposent pas de la capacité de stockage ni des ressources appropriées pour gérer de telles mesures, **affecterait de manière disproportionnée la durabilité de la profession.**

Le Règlement sur les médicaments critiques (CMA) et la stratégie de stockage de l'UE offrent une occasion unique d'intégrer ces principes de coordination dans un filet de sécurité européen résilient pour les médicaments. En optimisant les stocks de réserve de manière collaborative, l'Europe peut garantir qu'une réserve d'urgence de médicaments essentiels soit toujours disponible pour protéger les patients.

3. Élargir le champ de compétence des pharmaciens pour la réponse aux crises

Afin de maximiser la capacité des soins de santé pendant les situations d'urgence, les pharmaciens de toute l'Europe devraient être habilités à utiliser l'ensemble de leurs compétences dans la prise en charge des patients.

Dans le cadre d'une législation ou de protocoles appropriés, les pharmaciens devraient être autorisés à **délivrer et/ou administrer des vaccins et des médicaments critiques**, par exemple des antiviraux ou d'autres contre-mesures médicales, dans tous les États membres. Les pharmaciens proposent déjà une large gamme de services pharmaceutiques qui vont bien au-delà de la simple délivrance de médicaments, démontrant la valeur ajoutée de ces professionnels de santé qualifiés dans les situations de crise et de réponse.

Les pharmaciens devraient également être autorisés à réaliser **des tests au point de soins pour les maladies infectieuses** et, lorsque cela est indiqué, à délivrer un traitement en temps utile ou à orienter le patient sur la base des résultats. Ces étapes rendraient les soins primaires plus accessibles pendant une crise et **réduiraient la charge pesant sur les hôpitaux et les médecins généralistes.**

En tant que points d'accès facilement accessibles, les pharmacies peuvent contribuer aux **systèmes d'alerte précoce** grâce à la surveillance, au suivi de l'évolution de la demande en médicaments et au signalement d'indices pouvant révéler l'émergence d'épidémies ou de ruptures d'approvisionnement.

En outre, l'élargissement du champ d'exercice des pharmaciens est nécessaire pour améliorer la continuité des traitements lorsque les parcours de soins habituels sont perturbés. Les pharmaciens devraient être autorisés, lorsque cela est approprié et dans le cadre d'un processus de décision partagée avec le prescripteur et le patient, à effectuer des **adaptations de prescription**, par exemple en ajustant le dosage ou la formulation lorsque le produit prescrit exact n'est pas disponible, et à **substituer des alternatives génériques ou thérapeutiques**

équivalentes en cas de pénurie de médicaments. Ils devraient également être autorisés à délivrer des médicaments dans des tailles de conditionnement appropriées ou des formulations alternatives afin d'assurer la continuité du traitement, ainsi qu'à préparer localement des médicaments essentiels lorsqu'aucun produit autorisé n'est disponible, y compris de manière proactive dans le cadre de la planification de la préparation aux crises.

La préparation aux urgences sanitaires doit également prévoir la **capacité de mobilisation renforcée des équipes officinales**. Des formations conjointes, des modèles d'organisation du personnel plus flexibles et des mesures de prévention de l'épuisement professionnel sont essentiels pour permettre aux pharmacies d'officine d'assurer en toute sécurité des horaires élargis et une charge de travail accrue en période de crise.

L'accès aux désinfectants est un élément essentiel de la réponse aux crises et de la prévention des infections. Lors des urgences récentes, y compris la COVID-19, les pharmacies d'officine ont contribué à combler les lacunes d'approvisionnement en préparant localement des solutions désinfectantes pour les patients et les services de santé. Toutefois, les obstacles administratifs et réglementaires liés au règlement de l'UE sur les produits biocides peuvent limiter ou retarder la capacité des pharmacies à fabriquer des désinfectants lorsque l'approvisionnement du marché est perturbé. Le GPUE appelle donc la Commission européenne et les États membres à créer des dérogations claires, harmonisées et limitées dans le temps dans le cadre européen des produits biocides, afin de permettre aux pharmacies de préparer des désinfectants sur une base individuelle ou locale, lorsque cela est nécessaire, sous réserve de normes de qualité appropriées, de traçabilité et de supervision.

La préparation aux crises à long terme nécessite une infrastructure solide de soins primaires, capable de monter en puissance lorsque cela est nécessaire. Les pharmacies d'officine doivent disposer de ressources durables et d'un soutien adéquat afin de rester opérationnelles et efficaces pendant les crises. Le GPUE appelle à une **rémunération équitable des services pharmaceutiques**, tant ceux fournis au quotidien que ceux élargis pendant les situations d'urgence. De nombreuses pharmacies ont assumé de nouvelles responsabilités pendant la pandémie de COVID-19, telles que la vaccination, les tests, la prise en charge des maladies chroniques, le renouvellement des traitements chroniques, la gestion des pénuries de médicaments, les bilans de médication et même des services comme le conseil en sevrage tabagique, souvent sans financement dédié. Pour rendre ces services durables, les pharmaciens doivent être correctement rémunérés pour les soins supplémentaires qu'ils fournissent.

En outre, des investissements ciblés sont nécessaires pour renforcer l'infrastructure des pharmacies. Cela comprend un soutien à la formation professionnelle continue, afin que les pharmaciens et leur personnel soient bien préparés à de nouvelles tâches, des améliorations de la connectivité informatique et l'accès des pharmaciens aux dossiers de santé, afin d'intégrer les pharmacies dans les systèmes de santé en ligne et de surveillance et de renforcer la cybersécurité face aux menaces externes, l'entretien des équipements de chaîne du froid pour les vaccins et autres fournitures médicales sensibles à la température, ainsi que la fourniture d'équipements de protection aux pharmacies. Ces investissements garantiront que les pharmacies restent sûres pour le personnel et les patients et qu'elles puissent fonctionner de manière optimale même en cas de forte demande et dans des conditions difficiles. Enfin, il est important de veiller à ce que les pharmacies d'officine puissent compter sur un

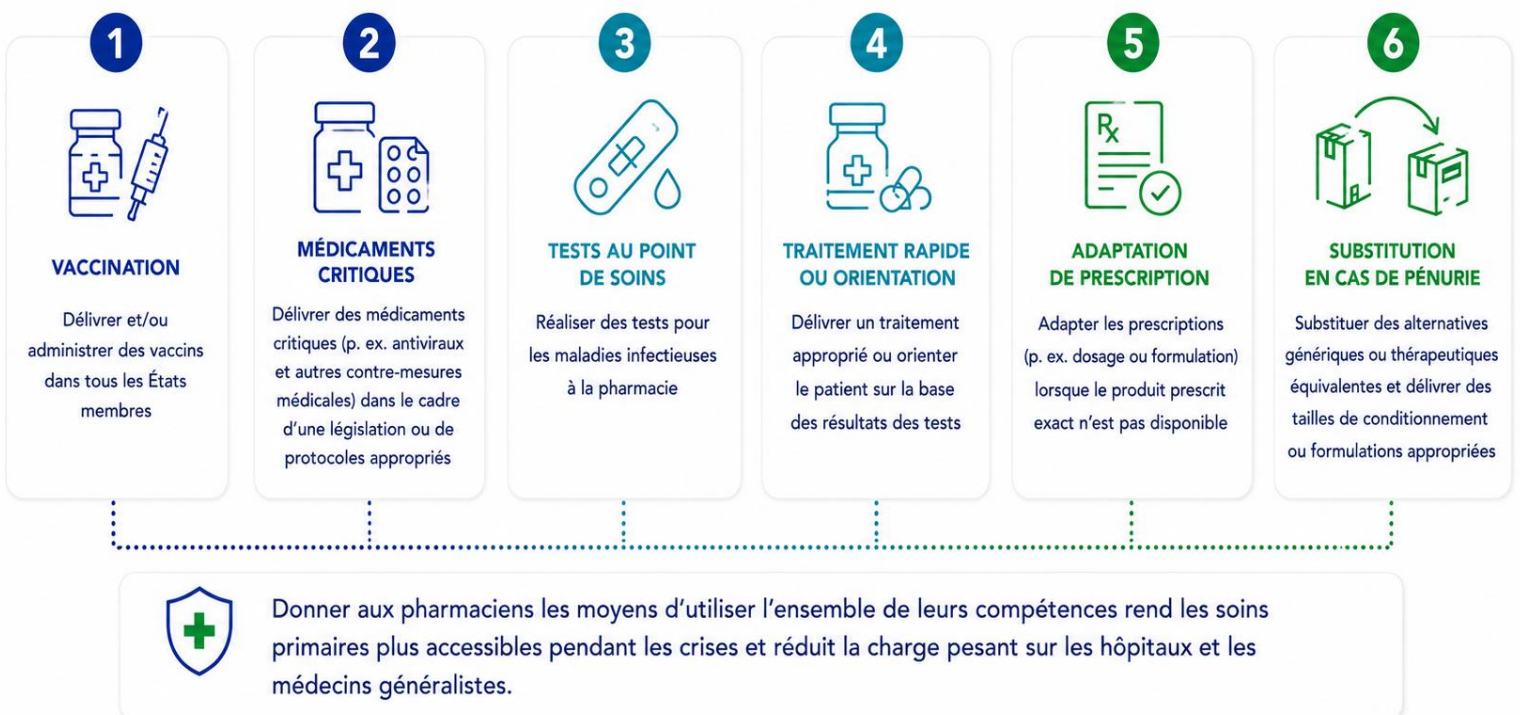
approvisionnement local en énergie et en communications, y compris en situation d'urgence. Les communes et les collectivités territoriales devraient les intégrer dans leurs plans de continuité.

Lorsque les pharmacies subissent des dommages touchant leurs locaux, leurs équipements, leurs systèmes informatiques ou leurs stocks sensibles à la température, il est essentiel de rétablir rapidement leur capacité opérationnelle afin de protéger les patients et de réduire la pression inutile exercée sur d'autres segments du système de santé. Les instruments de préparation aux crises et de reprise mis en place au niveau de l'UE peuvent y contribuer en permettant de renforcer la résilience (alimentation électrique de secours, connectivité, cybersécurité et surveillance de la chaîne du froid, etc) grâce à des procédures proportionnées et rapides en situation de crise. Parallèlement, les approches en matière d'assurance et de partage des risques devraient évoluer pour tenir compte des types de perturbations actuels, notamment les coupures de courant prolongées, les pertes liées à la chaîne du froid et les interruptions d'activité, afin d'aider les pharmacies à se remettre rapidement sur pied et à rester viables.

La Commission européenne devrait travailler avec les États membres afin de renforcer la durabilité financière et structurelle des pharmacies d'officine en tant que composante critique des systèmes de santé. Un réseau pharmaceutique résilient, **adéquatement financé, doté en personnel et équipé**, est une condition préalable essentielle à tout plan efficace de préparation et de réponse aux urgences sanitaires. Investir dans les pharmacies et les renforcer aujourd'hui portera ses fruits lorsque la prochaine crise surviendra.

Donner ainsi les moyens d'agir aux pharmaciens garantit que les patients peuvent continuer à recevoir rapidement des soins appropriés pendant une crise, même lorsque les canaux habituels sont sous pression.

CHAMP DE COMPÉTENCE ÉLARGI DES PHARMACIENS POUR LA RÉPONSE AUX CRISES



4. Renforcer les initiatives d'achats conjoints en s'appuyant sur les données issues des pharmacies.

Les pharmaciens d'officine génèrent de précieuses données en vie réelle sur l'utilisation des médicaments et les résultats pour les patients grâce à leurs interactions quotidiennes avec ces derniers. Ces données, issues des dossiers de délivrance, des bilans de médication, des tests au point de soins, des registres de vaccination et des consultations quotidiennes avec les patients, peuvent être agrégées en preuves en vie réelle afin d'éclairer la prise de décision en santé publique. Les pharmaciens d'officine produisent de précieuses données en vie réelle sur l'utilisation des médicaments et les résultats pour les patients, grâce à leurs interactions quotidiennes avec ces derniers. Ces données, issues des dossiers de dispensation, des bilans de médication, des tests réalisés en pharmacie, des registres de vaccination et des consultations quotidiennes, peuvent être agrégées en preuves en vie réelle afin d'éclairer les décisions de santé publique.

Le GPUE demande instamment que les futures initiatives de préparation aux crises de l'UE créent des mécanismes permettant d'exploiter pleinement ce potentiel **sans accroître la charge administrative** que de telles demandes de déclaration pourraient générer pour la profession. L'exploitation de ces preuves en vie réelle permettra des interventions plus réactives et fondées sur des données probantes en période de crise. Les données devraient être collectées **sous forme agrégée**, en s'appuyant sur les solutions informatiques existantes, y compris l'Espace européen des données de santé (EHDS), **sans imposer de nouvelles obligations de déclaration** aux pharmacies ni compromettre la confidentialité des données et les secrets commerciaux. Le partage des données devrait se faire dans le plein respect de la législation pertinente en matière de protection des données et de vie privée au niveau national et européen, avec une attention particulière au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ces informations devraient également être utilisées dans les décisions relatives aux achats conjoints ou collaboratifs. Les États membres souhaitant coopérer devraient recevoir un soutien adapté pour développer des mesures de passation collaborative et conjointe de marchés.

Le GPUE soutient la décision volontaire des États membres de coopérer dans le cadre d'achats conjoints ou collaboratifs lorsque cela apporte une valeur ajoutée démontrable, dans le respect des compétences nationales et du principe de subsidiarité. La coopération devrait être **fondée sur les besoins et éclairée par les données en vie réelle provenant des pharmacies**. Dans le même temps, ces dispositifs ne doivent pas être utilisés pour introduire ou normaliser des flexibilités réglementaires en matière d'emballage et d'étiquetage, ni pour remplacer la notice papier destinée aux patients par une approche exclusivement fondée sur une notice électronique. Toute dérogation exceptionnelle, lorsqu'elle est strictement nécessaire, devrait rester **temporaire, spécifique au produit, proportionnée et accompagnée de garanties solides**.

Les organisations de pharmaciens devraient être associées à la gouvernance ainsi qu'à l'élaboration des cahiers des charges et des conditions de service, afin de préserver la continuité des soins aux patients. Les produits

concernés par ces mesures devraient être ceux qui rencontrent des problèmes d'accessibilité. Les achats devraient garantir le respect des principes de proportionnalité et d'équité. Ce modèle équilibré et volontaire permettrait aux achats collaboratifs de renforcer la résilience et l'accessibilité financière.

5. Garantir la disponibilité des contre-mesures médicales, des outils de diagnostic, des traitements et des EPI

L'UE devrait améliorer ses efforts pour répondre aux pénuries de médicaments. Comme l'a souligné la Cour des comptes européenne dans son rapport sur les pénuries de médicaments, l'Europe doit renforcer ses efforts en s'appuyant sur les cadres existants.

Des financements supplémentaires devraient être alloués aux initiatives de l'UE sur ce problème, y compris le Règlement sur les médicaments critiques (CMA). Les efforts devraient être mieux ciblés là où existe **un véritable goulot d'étranglement concret dans la chaîne d'approvisionnement**. **Des évaluations de vulnérabilité produit par produit** devraient être réalisées afin de garantir que les différences dans la chaîne d'approvisionnement de chaque produit soient reflétées dans les solutions proposées.

Les autorités publiques devraient assurer **une meilleure application des obligations d'approvisionnement et de déclaration déjà existantes** pesant sur les fabricants. Cela renforcera la transparence et la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement en amont.

Les pénuries de contre-mesures médicales, de diagnostics et de thérapeutiques essentiels aux crises, ainsi que d'équipements de protection individuelle, devraient être spécifiquement traitées par des mesures ciblées visant à garantir la diversification et le renforcement de la chaîne d'approvisionnement.

Les pénuries de médicaments constituent un défi persistant qui devient particulièrement important en temps de crise. Lutter contre les pénuries nécessite une communication **en temps réel** et une action coordonnée tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les autorités doivent établir **des canaux de communication réciproques et rapides avec les pharmacies d'officine** afin, d'une part, de les informer des problèmes d'approvisionnement imminents et, d'autre part, de recevoir les retours des pharmaciens sur l'impact des pénuries.

La Plateforme européenne de surveillance des pénuries (ESMP), introduite au niveau de l'UE pour surveiller et atténuer les pénuries, devrait être pleinement utilisée, et le Groupe de pilotage sur les pénuries de médicaments (MSSG) au sein du mandat élargi de l'Agence européenne des médicaments, tel qu'établi par le règlement (UE) 2022/123, devrait être davantage exploré. Nous appelons également à **l'inclusion des professionnels de santé dans le groupe de coordination du Règlement sur les médicaments critiques (CMA)**.

Les pharmacies d'officine consacrent déjà en moyenne **près de 11 heures par semaine à la gestion des pénuries**, un temps essentiel soustrait aux soins directs aux patients. Réduire cette charge grâce à de meilleurs flux d'information et à des protocoles accélérés de gestion des pénuries libérera la capacité des pharmaciens à prendre soin des patients, et garantira que les produits soient disponibles lorsqu'ils sont particulièrement nécessaires en temps de crise.

6. Tirer parti des pharmacies pour améliorer la communication des risques

La communication publique est un pilier central de la gestion de crise, et les pharmaciens d'officine sont idéalement placés pour transmettre des messages fiables aux citoyens européens.

Les pharmaciens figurent parmi les professionnels de santé les plus accessibles, et les patients se tournent fréquemment vers leur pharmacie locale pour obtenir des informations et être rassurés. Les autorités devraient tirer parti de cette confiance **en intégrant activement les pharmacies dans les stratégies de communication des risques** pendant les urgences sanitaires.

Le réseau de pharmacies en Europe, stratégiquement situé pour couvrir efficacement l'ensemble du territoire national, peut-être davantage utilisé pour amplifier les messages, communiquer des informations scientifiques et fiables, et contribuer à **atténuer la désinformation** en période de crise. La mésinformation et la désinformation peuvent se propager rapidement pendant une crise, sapant la confiance du public et l'adhésion aux mesures sanitaires. En tant que professionnels de santé hautement qualifiés, les pharmaciens fournissent déjà des conseils fondés sur des données scientifiques concernant des questions telles que les vaccins, les traitements et les mesures préventives.

Nous exhortons les gouvernements et les autorités sanitaires à fournir aux pharmaciens d'officine **des informations actualisées et exactes ainsi que des outils de communication**, par l'intermédiaire de **canaux de communication spécialisés**. En jouant un rôle essentiel dans la diffusion de conseils en matière de santé publique, les pharmaciens contribuent à garantir que les citoyens reçoivent des informations claires et exactes, et luttent ainsi contre la désinformation et les fausses informations.

De plus, en fournissant aux pharmaciens des informations actualisées sur la situation et des messages harmonisés, les autorités peuvent garantir que **des millions de personnes reçoivent les mêmes conseils précis**, qu'il s'agisse d'une épidémie, d'une campagne de vaccination ou de l'utilisation appropriée des antibiotiques, de la part du professionnel de santé le plus proche. Cela permet non seulement d'améliorer le respect des recommandations sanitaires par le public, mais aussi de préserver la confiance dans la réponse globale apportée.

Les pharmaciens figurent constamment parmi les professionnels de santé les plus dignes de confiance, et cette confiance repose sur le soutien continu et de longue date que les pharmacies d'officine apportent à leurs communautés.

Au-delà des crises importantes, les pharmaciens jouent également un rôle clé dans la communication continue en santé publique, par exemple en sensibilisant à la menace de la **résistance aux antimicrobiens (RAM)** et en promouvant un usage prudent des antibiotiques. Leur implication dans la communication des risques devrait donc être considérée comme faisant partie d'une stratégie plus large visant à maintenir les communautés informées et engagées dans la protection de leur santé.

7. Renforcer la collaboration interprofessionnelle en matière de préparation aux crises entre les pharmaciens d'officine et les autres professionnels de santé

Une réponse efficace aux urgences nécessite **une approche englobant l'ensemble du système de santé**. Les crises perturbent les parcours de soins habituels et intensifient la demande en soins primaires, en soins hospitaliers et en actions de santé publique. Les pharmacies d'officine sont souvent **le premier point de contact**, mais les interventions pharmaceutiques sont plus sûres et plus efficaces lorsqu'elles sont coordonnées avec les prescripteurs, les services hospitaliers, les autorités de santé publique et les autres professionnels de première ligne. **La collaboration interprofessionnelle doit donc être organisée avant qu'une crise ne survienne.**

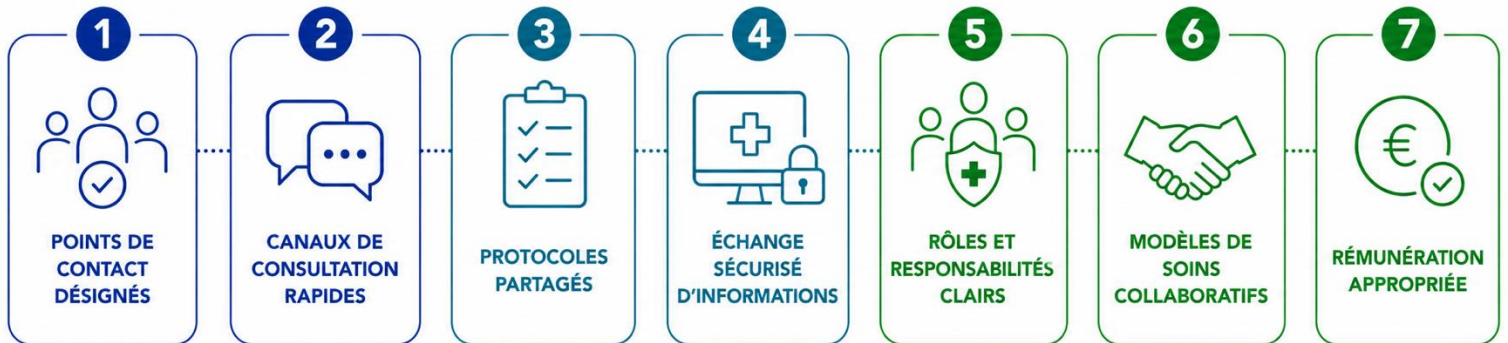
Le PGEU invite les États membres à mettre en place des **mécanismes structurés de coopération en matière de préparation aux crises et d'intervention**, reliant les pharmacies communautaires aux cabinets de médecine générale, aux services hospitaliers (y compris les pharmaciens hospitaliers), aux services de soins infirmiers, aux établissements de soins de longue durée et aux services d'urgence. Ces mécanismes devraient inclure des **points de contact désignés, des canaux de consultation rapides et des protocoles communs** pour faire face à des situations de crise telles que les épidémies de maladies infectieuses, les campagnes de vaccination et de dépistage de masse, les pénuries de médicaments, les cyber incidents et les coupures de courant à grande échelle.

Une collaboration efficace nécessite également un **échange d'informations sécurisé et interopérable**. Les pharmaciens devraient pouvoir communiquer en temps réel avec les prescripteurs afin de vérifier les prescriptions, documenter les interventions pharmaceutiques et assurer des orientations rapides lorsque cela est nécessaire. Cela nécessite **des systèmes résilients de prescription électronique et d'information en santé**, soutenus par des procédures pratiques de secours permettant de maintenir la continuité en cas de défaillance informatique.

La planification de la préparation aux crises devrait renforcer les modèles de soins collaboratifs, qui améliorent la continuité entre les différents lieux de soins. Ces arrangements devraient reposer sur **une gouvernance clinique claire, des responsabilités définies et une rémunération appropriée.**

En investissant dans une collaboration structurée et régulière entre les pharmaciens d'officine et les autres professionnels de santé, les systèmes de santé peuvent garantir la continuité des traitements, améliorer leur capacité de montée en charge et fournir une réponse coordonnée, centrée sur le patient, lorsque la prochaine crise surviendra.

7 PRIORITÉS POUR RENFORCER LA COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE



Conclusion

En intégrant les pharmacies d'officine dans la gouvernance des urgences, en permettant aux pharmaciens de déployer pleinement leur expertise, en investissant dans des services durables et en assurant des chaînes d'approvisionnement transparentes et coordonnées, le plan de préparation aux crises sanitaires de l'UE peut apporter des améliorations concrètes en termes de réponse aux urgences sanitaires et de résultats pour les patients dans toute l'Europe. **Le GPUE et les pharmaciens d'officine européens sont prêts à travailler avec la Commission et les États membres pour transformer ces recommandations en actions.** Nous sommes déterminés à contribuer à la mise en œuvre de solutions pratiques et centrées sur le patient, qui renforceront la capacité de l'Europe à prévenir les crises sanitaires et à y répondre, protégeant ainsi la santé de nos communautés aujourd'hui et à l'avenir.

Annex: Bonnes pratiques supplémentaires au niveau national



Belgique: Stocks d'iode en Belgique

[Click here](#)



Danemark: Pendant la pandémie de COVID-19, les pharmacies danoises ont joué un rôle central.

[Click here](#)



France: Un éventail de solutions pharmaceutiques aux pénuries disponibles en France

[Click here](#)



Allemagne: Pendant la pandémie de coronavirus, les législateurs allemands ont chargé les pharmacies de fournir des masques de protection aux groupes à haut risque.

[Click here](#)



Pays-Bas: Planification régionale de contingence et coordination de crise aux Pays-Bas

[Click here](#)



Portugal: Réponse des pharmacies d'officine aux urgences de santé publique et aux crises territoriales

[Click here](#)



Espagne: Délivrance collaborative de médicaments, mise en œuvre à la suite de la pandémie de COVID-19

[Click here](#)



Espagne: Réponse des pharmacies lors de la panne de courant d'avril 2025

[Click here](#)



Espagne: Intervention des pharmaciens d'officine lors des inondations de Valence en 2024

[Click here](#)

À propos de GPUE

Le Groupement pharmaceutique de l'Union européenne (GPUE) représente plus de 500 000 pharmaciens d'officine dans 33 pays européens, au sein de plus de 180 000 pharmacies.



Rue du Luxembourg 19, 1000 Brussels, Belgium

T: +32 (0)2 238 08 18

Email: pharmacy@pgeu.eu

www.pgeu.eu

